

# INFO BORT L'ETANG

## Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2014-06

Pour la première fois, ce numéro d'Info Bort s'ouvrira avec un édito.  
Si vous souhaitez parler de notre commune sous la forme qu'il vous plaira, n'hésitez pas à transmettre votre billet à la mairie (mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr).

### EDITO (humour)

*Si un étranger, à savoir un individu ne payant pas ses impôts locaux dans notre village, vous demande « Qu'avez-vous de particulier à Bort ? »*

*Vous pouvez lui répondre que nous avons la plus jolie église du canton, notamment la nuit...*

*Un château hôtel, où nous ne logeons pas, mais que l'on peut admirer surtout l'hiver lorsqu'il est fermé...*

*Que nous ne possédons ni boulangerie, ni épicerie, mais qu'aux dernières nouvelles, personne n'est mort de faim...*

*Ou alors, si vraiment vous voulez l'impressionner, vous pouvez lui dire que sur 36802 communes françaises, seules 2 portent le doux nom de BORT : Bort les Orgues et...Bort l'Etang !*

*Si vous n'obtenez pas un regard admiratif, laissez tomber...*

*Soyez fiers d'être Bortois, et passez votre chemin !*

*Signé : le copain de Bort*

## REUNION DU 1<sup>er</sup> AOUT 2014

### ASSAINISSEMENT DU BOURG, DIAGNOSTIC TELEVISE DES RESEAUX.

Pour effectuer le diagnostic télévisé des réseaux nécessaire avant d'entreprendre les travaux, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre des ETS SRA SAVAC CLERMONT-FERRAND :

- ↳ Hydrocurage, si nécessaire, prix forfaitaire pour la ½ journée : 522,50 € HT
- ↳ Inspection télévisée, 1100 ml à 1,45 € HT : 1 595,00 € HT
- ↳ Restitution des contrôles en 3 exemplaires : 40,00 € HT

### OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, CHOIX DU COORDONNATEUR DE CHANTIER EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'EURL GALLETTI, pour un montant de 832,00 € HT soit 998,40 € TTC.

### OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, ATTRIBUTION DU MARCHE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre du cabinet BUREAU VERITAS, pour un montant de 1 776 € TTC.

### OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, DEVOLUTION DES TRAVAUX.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot N°1 : Terrassements / Gros œuvre / VRD : SARL FARGE CONSTRUCTION, chez Cros, 63920 Peschadoires, pour un montant HT de 58 181,95 €, soit 69 818,34 € TTC,

Lot N°2 : Charpente / couverture / zinguerie / ossature bois bardage : GIRARD Frères, ZI Les Goyons, 63550 Saint Rémy sur Durolle, pour un montant de 58 761,37 € HT, soit 70 513,64 € TTC.

Lot N°3 : Electricité : ETS RENE RIGAUD, 63190 Saint Jean d'Heurs pour un montant HT de 4 122,00 € soit 4 946,40 € TTC.

### **OBJET : ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME.**

Considérant que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

### **OBJET : ACHAT DE DIVERS MATERIELS.**

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace sport aire de jeux, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir trois tables de pique nique, des corbeilles et une table de ping pong pour un montant de 2 690,05 € HT soit 3 228,06 € TTC.

### **MOTIONS.**

Le Conseil Municipal a adopté deux motions :

- une de soutien au Conseil Général du Puy de Dôme et à son maintien dans l'organisation territoriale,
- une de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

.....*Le Conseil Municipal communique*.....

### **AMENAGEMENT DES HAMEAUX.**

Autrefois, au cœur des villages les habitants s'assemblaient sur le « couderc », (portion de terrain commun), c'était le lieu où se prenaient les décisions.

La commission cadre de vie souhaite, entre autres projets, aménager ces espaces pour leur redonner vie, en commençant par le village des Boursis.

Afin de recueillir vos avis, suggestions, attentes..., une réunion, ouverte à tous les habitants de la commune, sera organisée **le samedi 20 septembre à 10 heures** ; rendez-vous devant le four des Boursis, nouvellement restauré.

En venant nombreux vous manifesterez votre intérêt pour la vie de notre commune.

### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.**

**« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »**

**Les listes électorales seront révisées du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014.**

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Pour cela, vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral :

- avoir son domicile sur la commune,
- y avoir une résidence,
- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### **COMPTE FACEBOOK.**

La commune s'est dotée d'une page facebook. Pour y accéder et l'enrichir, taper dans la barre d'adresse : [www.facebook.com/bortletang](http://www.facebook.com/bortletang)

## RECENSEMENT 2015 DE LA POPULATION.

Notre commune figure dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement de la population en 2015, du 15/01/2015 au 14/02/2015.

Il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs qui collecteront les renseignements.

Pour pourvoir le poste d'agent recenseur, la commune fait appel à candidature.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

- **une bonne connaissance de la commune** est souhaitable,
- **capacité relationnelle** : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra informer, parfois convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires,
- **moralité, neutralité, discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et il doit être d'une parfaite moralité ; il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter,
- **favorable à l'outil informatique** : l'agent recenseur devra informer sur la possibilité de remplir le questionnaire sur internet et encourager les habitants qui ont cette facilité à le faire ,
- **stabilité dans la fonction** : la commune aura à évaluer le risque de voir un candidat abandonner son travail avant de l'avoir achevé,
- **sérieux, ordre et méthode** : sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :
  - ⊗ la tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
  - ⊗ la détermination de la catégorie de chaque logement,
  - ⊗ la remise des questionnaires auprès des habitants, leur récupération et leur vérification une fois remplis,
- **disponibilité** : l'agent recenseur devra impérativement être disponible du 02/01/2015 au 21/02/2015 pour être formé, procéder à la collecte et assurer les retours de questionnaires dans les délais.

DONNEES CHIFFREES ESTIMATIVES DE LA COMMUNE :

**Nombre de logements : environ 250, plus quelques logements vacants,**

**Nombre d'habitants : environ 600.**

**VEHICULE OBLIGATOIRE.**

**LES LETTRES DE CANDIDATURE SONT A ADRESSER A LA MAIRIE.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

En partenariat avec le Syndicat du Bois de l'Aumône, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un dispositif de collecte sélective des textiles.

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ?

**Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Glissez-les plutôt dans les conteneurs du Relais implanté à côté du conteneur à verre à proximité de la salle des fêtes.**

Recyclés ou portés par d'autres, vos dons peuvent créer des emplois et commencer une deuxième vie solidaire.

Dans ces conteneurs vous pouvez déposer vos sacs contenant des vêtements, du linge de maison, des chaussures, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).



Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- **Utiliser des sacs de 30 litres** (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse), mouillés et moisiss ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Contacter le numéro indiqué sur le conteneur.

En déposant dans les conteneurs du Relais vos vêtements, chaussures vous faites un petit geste pour une grande cause ! Vous participez à la protection de l'environnement, et surtout, vous contribuez à l'insertion de personnes en difficulté.

### **L'économie sociale et solidaire, l'ADN du Relais**

Membre d'Emmaüs France, le Relais agit depuis 1984 pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Pour ce faire il a créé un modèle d'entreprise innovant sur le plan social, l'Entreprise à But Socio-économique (EBS) qui place l'économie au service de l'Homme. La performance économique n'y constitue pas une finalité, mais un moyen de servir le plus grand nombre, en créant des emplois destinés à des personnes en situation d'exclusion et peu qualifiées. Au total ce sont plus de 1 900 emplois qui ont été créés en France.

En donnant au Relais, vous soutenez ainsi l'action d'une entreprise pas comme les autres, qui est mobilisée depuis 30 ans dans la lutte contre l'exclusion et qui crée de l'emploi durable, grâce à vos dons.

Merci aux différents partenaires publics et privés qui nous font confiance



Pour en savoir plus sur les activités du Relais : [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)

**COURSES DE CHEVAUX A VICHY.** Le prix de la Municipalité de Bort l'Etang sera organisé au cours de la réunion du **mardi 5 août 2014**, qui débutera à **16h** sur l'hippodrome de VICHY.

**CINEMA :** prochaine séance, salle des fêtes : **Mercredi 10 septembre, 21 H 00.**

**LES VACANCES DU PETIT NICOLAS,** Genre : Comédie, avec **Valérie Lemercier, Kad Merad**

Le petit Nicolas, ses parents et Mémé prennent la route en direction de la mer et s'installent pour quelque temps à l'Hôtel Beau-Rivage. Sur la plage, Nicolas se fait vite de nouveaux copains et les bêtises commencent...

**CONCOURS DE PETANQUE ORGANISE PAR LA SOCIETE DE CHASSE.** La société de chasse organise un concours de pétanque en doublettes le **samedi 13 septembre à 14 H**, place de la salle des fêtes. Ouvert à tous.

**COMITE D'ANIMATION CULTURELLE, MARCHÉ DES FOURS.**

Le Comité d'Animation Culturelle organisera « la marche des fours », septième du nom, le **dimanche 28 septembre 2014.**

Retenez cette date et venez nombreux.

**NOUVEAU CLUB ?**

Vous avez cessé votre activité professionnelle ou vous désirez partager votre temps libre avec d'autres Bortois et Bortois .....Faites-nous connaître vos désirs et vos envies.....Un club des « toujours jeunes » pourrait voir le jour....

Chantal EVE : ☎ : 04 73 68 53 80

Josy HUGUET : ☎ : 07 86 91 79 17